

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA CREATION D'UNE ZONE DE DEPOT DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION AVEC OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES ET D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE DE RECONDITIONNEMENT DE CES VEHICULES A AMILLY

Par arrêté n°330 du 16 mai 2022, le Maire d'Amilly a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la commune d'Amilly portant sur la demande de permis d'aménager d'une zone de dépôt de véhicules neufs et d'occasion avec ombrières photovoltaïques et d'une activité économique de reconditionnement de ces véhicules, 781 rue Saint-Gabriel à Amilly, présentée par la société SCI 2LL Amilly.

Le dossier d'enquête sera consultable par toutes personnes intéressées, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

Monsieur BADAIRE a été désigné commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique.

- Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet de la commune d'Amilly : www.amilly.com

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre déposé à la mairie sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie d'Amilly (3 rue de la Mairie – 45200 AMILLY) à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : mairie.amilly@amilly45.fr

- Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet mairie.amilly@amilly45.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'espace confidentialité Mairie :

Jeudi 2 juin 2022 de 9h00 à 12h00, Espace Confidentialité Mairie ;

Mercredi 15 juin 2022 de 14h00 à 17h00, Espace Confidentialité Mairie ;

Vendredi 24 juin 2022 de 9h00 à 12h00, Espace Confidentialité Mairie ;

Vendredi 1er juillet de 9h00 à 12h00, permanence téléphonique.

Les personnes intéressées devront obligatoirement prendre rendez-vous au préalable à l'adresse : mairie.amilly@amilly45.fr du 24 au 30 juin 2022 inclus.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie d'Amilly, pendant un an après la date de clôture de l'enquête.